

Nombre de conseillers : élus: 15      en fonction: 15      présents ou représentés: 15

**Date de convocation** : 24 juin 2014

**Présents** : GOEHRY Mireille, Maire, ALBINET Arnaud, 1<sup>er</sup> Adjoint, FLICK Guillaume, 2<sup>ème</sup> Adjoint, FELDMANN Jean-Paul, 3<sup>ème</sup> Adjoint BARROUILLET Danièle, BRUCKMANN Jacques , DI GIUSTO Christiane, GOEHRY Sophie, HAMM André, HUSER Michel, LOHR Monique, MENNY Alain, SAENGER Tharcisse, SCHAEFFER Anita

**Pouvoirs** : FELDMANN Laure à FLICK Guillaume

**Absent excusé** :

**Madame le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 19 mai 2014 qui a été adopté à l'unanimité moins une abstention (Menny).**

**Désignation d'un secrétaire de séance** : BRUCKMANN Jacques

**ORDRE DU JOUR** :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal et désignation d'un secrétaire de séance
2. Convention de servitude de passage avec Electricité de Strasbourg
3. Réparation du sol souple de l'aire de jeu de l'école
4. Aire de jeux sur le site de l'ancienne école : Mission de Maîtrise d'œuvre
5. Entrée Sud : Etude d'aménagement
6. Décision prise par le maire en vertu de ces délégations
7. Divers

**Délibération n° DCM-2014-041**

**3. Domaine et patrimoine**

**3.5 Autres actes de gestion du domaine public**

**ES : Compromis de servitudes (raccordement LGV vers Gougenheim)**

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré,

- autorise le Maire à signer, avec Electricité de Strasbourg, le compromis de servitudes (dossier n° 5622) relatif aux parcelles 50 et 223 de la section 27 et tous documents y relatifs,
- accepte l'indemnité forfaitaire et définitive de 365 €.

*Adopté à l'unanimité*

**Délibération n° DCM-2014-042**

**1. Commande publique**

**1.1 Marchés publics**

**Réparation du sol souple de l'aire de jeu de l'école**

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- décide de retenir l'offre de la société Ludoparc pour un montant de 3 190 € HT pour la réparation du sol souple en périphérie de surface sur une largeur de 15 à 30 cm maxi.
- autorise Mme le Maire à signer tout acte relatif à ce dossier.

*Vote à l'unanimité*

**Délibération n° DCM-2014-043**

**1. Commande publique**

**1.6 Acte relatif à la maîtrise d'oeuvre**

**Réalisation d'une aire de jeux sur le site de l'ancienne école : Choix de la maîtrise d'oeuvre**

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

**Après analyse des offres, le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

- décide de retenir l'offre de la société ABE Concept de Monswiller pour un montant de 3 200 € HT (moins-disant) pour la mission de maîtrise relative à la réalisation d'une aire de jeux sur le site de l'ancienne école.
- autorise Mme le Maire à signer tout acte relatif à ce dossier.

*Vote à l'unanimité*

**Délibération n° DCM-2014-044**

**1. Commande publique**

**1.6 Acte relatif à la maîtrise d'oeuvre**

**Entrée Sud : Etude d'aménagement**

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

**COMMUNE DE MITTELHAUSEN**                      **Séance du 30 juin 2014**

- décide de retenir l'offre de la société ABE Concept de Monswiller pour un montant de 2 300 € HT pour la réalisation d'une étude d'aménagement relative à l'entrée sud du village et permettant l'accès à la zone artisanale.
- autorise Mme le Maire à signer tout acte relatif à ce dossier.

*Vote à la majorité moins une abstention (Huser)*

**Délibération n° DCM-2014-045**

**2. Urbanisme**

**2.3 Droit de préemption urbain**

**Délégations du maire**

En vertu des délégations confiées au premier magistrat, par délibération du 16 avril 2014, le maire informe qu'il avait renoncé à exercer le droit de préemption sur la vente :

- d'un bien bâti, situé au 25, rue principale, lot 2, RDC, magasin 48.62 m<sup>2</sup> (dépôt de pain) référencé section 3, parcelle 142/34 – 5,19 ares appartenant à Monsieur KRIEGER Emmanuel de Truchtersheim et de Mme WEBER Catherine d'Oberhausbergen au profit de M. BECKER Stanislas de Strasbourg.

Le Conseil Municipal, prend acte de cette décision.

GOEHRY Mireille

ALBINET Arnaud

FLICK Guillaume

FELDMANN Jean-Paul

BARROUILLET Danièle

BRUCKMANN Jacques

DI GIUSTO Christiane

FELDMANN Laure

GOEHRY Sophie

HAMM André

HUSER Michel

LOHR Monique

MENNY Alain

SAENGER Tharcisse

SCHAEFFER Anita